

un élan particuliers à des négociations qui avantageront des groupes importants de pays en développement et ce, sous des angles peut-être différents, mais tout aussi souhaitables.

Le succès des récentes négociations de Genève entourant la création d'un Fonds commun en est un exemple digne de mention. Nous considérons cet événement comme une réussite majeure et nous veillerons à ce que les bénéfices éventuels du Fonds soient répartis entre des pays qui se distinguent l'un l'autre par leur dotation en ressources et leur potentiel de production. Au moment opportun, le Canada se dispose à apporter une contribution volontaire au deuxième "guichet" du Fonds, compris une fraction de sa contribution établie à 1 million de dollars, sous réserve évidemment de l'approbation du Parlement.

La CNUCED a également la possibilité de compléter les travaux menés au sein d'autres organismes. Les Négociations commerciales multilatérales offrent d'importantes réductions tarifaires et une nouvelle réglementation des mesures non tarifaires qui avantagera toutes les nations commerçantes. Nous devrions saluer ces résultats comme une preuve de notre refus effectif de succomber aux pressions protectionnistes. A l'évidence, aucun des objectifs déclarés des participants ne sera pleinement réalisé; c'est là l'essence du processus de négociation. Toutefois, nous allons tout de même réaliser au moins certains de nos objectifs et nous avons tout à gagner d'échanges internationaux plus libres et d'une meilleure réglementation du système commercial. Les pays en développement tireront avantage des concessions accordées par les puissances commerciales industrialisées en vertu de la clause de la nation la plus favorisée (CNPF), ainsi que d'autres négociations plus directes, dont certaines ne sont pas encore terminées. Un certain nombre de pays industrialisés ont déjà appliqué ces concessions à certains "produits tropicaux" particulièrement importants pour les pays en développement. Dans le cas du Canada, ces concessions portaient en 1977 sur environ 150 millions de dollars de produits tropicaux importés des pays en développement. Outre ces améliorations générales et particulières à la commercialisation des exportations des pays en développement, le Tokyo Round permettra d'intégrer au système du GATT des dispositions spécifiques visant à mieux répondre aux besoins et contextes particuliers du monde en développement.

La complémentarité des rôles de la CNUCED et du GATT se reflète également dans le programme intégré pour les produits de base (PIPB), dans le système généralisé de préférences (SGP) ainsi que dans des co-entreprises comme le Centre du commerce international.

Tout aussi importants, les travaux de la CNUCED complètent également ceux d'autres organismes internationaux, par exemple l'utilisation de la science et de la technologie au service du développement ou encore le rôle des multinationales.

En tant qu'organisme mondial oeuvrant dans le domaine du commerce et du développement, la CNUCED doit, par l'universalité de sa composition, faire la démonstration que le processus de développement exige la collaboration et la concertation plus que l'affrontement. Aucune nation ni aucun groupe de nations ne peut s'attendre